

# FORFAIT FAMILLE

Exclusivement réservé à : 1 adulte avec 1 à 4 enfants de - de 18 ans ou 2 adultes avec 1 à 3 enfants de - de 18 ans

Association ou Structure : **Cercle Sportif Longecourais**  
N° affiliation : **01018879**

## ► 1<sup>ère</sup> PERSONNE OBLIGATOIRE : ADULTE

Mme  M. Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Nom de naissance \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

E-mail : ..... @ .....  
(obligatoire pour recevoir les codes d'accès à votre Espace licencié)

Tél. 1 \_\_\_\_\_ Tél. 2 \_\_\_\_\_

N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la FF Sports pour Tous) : .....

**Activités pratiquées :**  Activités gymniques d'entretien et d'expression  Jeux sportifs  Jeux d'opposition  
 Activités de pleine nature  Arts énergétiques  Activités aquatiques  
Activité(s) précise(s) : .....

- J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle "le fil sportif" :
- J'accepte que mes coordonnées soient cédées à des partenaires commerciaux :
- Oui, je souhaite m'abonner aux "Cahiers de l'animateur", la revue fédérale trimestrielle, au tarif préférentiel de 10 €.**  
Abonnement France - 1 an - 4 numéros -  
Offre réservée aux licenciés Sports pour Tous.

**OUI, je m'associe à la démarche éco-responsable de notre Fédération et nous demandons à obtenir nos licences 2018-2019 par voie électronique uniquement.**

## ► 2<sup>ème</sup> PERSONNE OBLIGATOIRE : ENFANT DE -18 ANS AU 01/01/2019 Mme M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la FF Sports pour Tous) : .....

**Activités pratiquées :**  Activités gymniques d'entretien et d'expression  Jeux sportifs  Jeux d'opposition  Activités de pleine nature  
 Arts énergétiques  Activités aquatiques Activité(s) précise(s) : .....

## ► 3<sup>ème</sup> ADHÉRENT FAMILLE FACULTATIF : ADULTE OU ENFANT DE -18 ANS AU 01/01/2019 Mme M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la FF Sports pour Tous) : .....

**Activités pratiquées :**  Activités gymniques d'entretien et d'expression  Jeux sportifs  Jeux d'opposition  Activités de pleine nature  
 Arts énergétiques  Activités aquatiques Activité(s) précise(s) : .....

## ► 4<sup>ème</sup> ADHÉRENT FAMILLE FACULTATIF : ENFANT DE -18 ANS AU 01/01/2019 Mme M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la FF Sports pour Tous) : .....

**Activités pratiquées :**  Activités gymniques d'entretien et d'expression  Jeux sportifs  Jeux d'opposition  Activités de pleine nature  
 Arts énergétiques  Activités aquatiques Activité(s) précise(s) : .....

## ► 5<sup>ème</sup> ADHÉRENT FAMILLE FACULTATIF : ENFANT DE -18 ANS AU 01/01/2019 Mme M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la FF Sports pour Tous) : .....

**Activités pratiquées :**  Activités gymniques d'entretien et d'expression  Jeux sportifs  Jeux d'opposition  Activités de pleine nature  
 Arts énergétiques  Activités aquatiques Activité(s) précise(s) : .....

**ASSURANCE :** Le soussigné déclare avoir pris connaissance de toutes les modalités d'assurance liées au «Forfait Famille» Fédération Française Sports pour Tous et décrites dans la notice d'information au verso de ce document. Il déclare notamment avoir été informé du fait que la garantie de base proposée pour toute sa famille dans le «Forfait Familial» Fédération Française Sports pour Tous n'est pas obligatoire. En cas de refus, il n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante (0,40 € TTC) et doit obligatoirement notifier son refus par écrit auprès de son Club à l'aide du formulaire prévu à cet effet. Le chef de famille peut également souscrire une «Option Complémentaire Famille» lui permettant d'améliorer la couverture d'assurance de base et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique des sports de la Fédération Française Sports pour Tous (voir notice au verso). Pour y souscrire, il suffit d'utiliser le bulletin d'adhésion ci-dessous et de régler le montant de l'option choisie auprès du Club.

**OUI, j'adhère à l'option Famille n°1  n°2  du contrat MMA n° 127.127.801** et règle à mon Club le montant de la prime correspondante soit : option 1 : 50 Euros ; option 2 : 70 Euros. La garantie est acquise depuis le jour de la validité de mon Forfait Famille Sports pour Tous et du paiement de la prime, jusqu'à la date de fin de validité de mon Forfait Famille Sports pour Tous pour la saison en cours.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique à usage interne. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des informations vous concernant. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser par courrier postal au siège de la Fédération, service Licences.

Signature obligatoire du Président de l'Association ou du dirigeant de la Structure

Date et signature obligatoire du licencié chef de famille

Vous êtes titulaire d'un «Forfait Famille» : ce dernier assure tous les membres de votre famille pendant la pratique des sports de la Fédération Française Sports pour Tous :

- 1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (Garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;
- 2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels accidentels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

Vous trouverez ci-dessous le résumé des garanties «Accident Corporel» dont vous pouvez bénéficier dans le «Forfait Famille». Si vous n'avez pas refusé la garantie de base, alors votre famille bénéficie de la garantie de base indiquée ci-dessous.

Si vous avez souscrit l'une des options complémentaires, reportez-vous à la colonne correspondante pour connaître l'étendue de votre couverture.

La garantie souscrite s'applique dans le monde entier. Elle prend effet pour le licencié à la date à laquelle il aura effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

**ATTENTION** : Si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseiller en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

ACCIDENTS CORPORELS	GARANTIE DE BASE FAMILLE COMPRISE DANS LE FORFAIT	GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTION 1	GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTION 2
Décès	12 500 Euros	30 000 Euros	45 000 Euros
Invalidité Permanente	25 000 Euros	45 000 Euros	76 000 Euros
Frais médicaux/pharmaceutiques/ chirurgicaux	Forfait 760 Euros	Forfait 1 500 Euros	Forfait 1 500 Euros
<i>Par sinistre après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances</i>			
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 Euros	300 Euros	450 Euros
<i>Par dent sans plafond hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances</i>			
Optique	150 Euros	300 Euros	450 Euros
<i>Par sinistre hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances</i>			
Indemnités journalières Allocations quotidiennes	Néant	30 Euros	45 Euros
<i>Par jour avec un maximum de 365 jours, franchise 5 jours</i>			
Frais de remise à niveau scolaire	Néant	30 Euros	45 Euros
<i>Par jour avec un maximum de 365 jours</i>			
EUROP ASSISTANCE	Rapatriement ou transport sanitaire - Frais médicaux à l'étranger : 30 000 Euros		
<b>PRIMES</b>	<b>0,40 EUROS TTC POUR TOUTE LA FAMILLE</b>	<b>50 EUROS TTC POUR TOUTE LA FAMILLE</b>	<b>70 EUROS TTC POUR TOUTE LA FAMILLE</b>

Certificat médical : Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016, modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, ce certificat est valable trois ans, sous réserve de modification notoire de l'état de santé.



ENTREPRISE

### INFO ASSURANCE LICENCE

Fédération Française Sports pour Tous

(Contrats MMA n° 127.127.801 et MMA Assistance n° 100.436)



#### POUR UNE INFORMATION COMPLÈTE,

Consultez les contrats d'assurance sur le site Internet de la Fédération Française Sports pour Tous : [www.sportspourtous.org](http://www.sportspourtous.org) ou appelez :  
AIAC Courtage N° VERT : 0 800 886 486 (Appel gratuit)

#### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

La victime ou une personne proche (parent, ami, conjoint, dirigeant du Club) doit déclarer tout accident ou dommage **DANS LES 5 JOURS**, directement en ligne :

- depuis le site Internet de la Fédération [www.sportspourtous.org](http://www.sportspourtous.org), rubrique «Nos services/Soutien fédéral/Assurance et SACEM»
- ou depuis son **Espace licencié**.

Pour toutes questions concernant votre sinistre, vous pouvez contacter

**AIAC Courtage** :

- par courrier : 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09
- par e-mail : [sportspourtous@aiac.fr](mailto:sportspourtous@aiac.fr)

#### ASSISTANCE :

Vous êtes victime d'un accident nécessitant l'intervention de MMA Assistance ? Contactez-les 24 h/24 et 7 j/7 par téléphone :

- depuis la France : 01.47.11.70.00 / depuis l'étranger : 33.1.47.11.70.00

En indiquant :

- le numéro du contrat d'assurance n° 127.127.801
- le code produit assistance n° 100.436

Attention, aucune prestation ne sera délivrée sans l'accord préalable de MMA Assistance.